

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 5 Février 1829.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr., du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil d'Etat, par son mandement en date du 19 Janvier courant, ayant accordé le décret des biens de Jean-Henri Sandoz-AmezDroz, de Dombresson, et de Susanne née AmézDroz sa femme; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé sa tenue au Mercredi 11 Mars prochain; en conséquence, tous les créanciers des dits mariés Sandoz-AmezDroz sont cités à se rendre le susdit jour dans la salle d'audience sur l'hôtel-de-ville de Valangin, à 9 heures du matin, munis de leurs titres et répétitions contre les discutans, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 28 Janvier 1829.

Par ord. BREGUET, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

2. Ensuite de permission obtenue, on vendra par enchères publiques, dans la maison de M. le colonel de Pury, rue du Château, le mobilier de feu M^{me} DuCommun née de Bosset, le tout consistant en fort bons meubles et effets de ménage, linge de lit et de table, literie, porcelaine, vaisselle, verrerie, et beaucoup d'effets trop longs à détailler. Il y a entr'autres un bel assortiment de porcelaine de Chine p. 24 personnes, et un dit à dessert, à bluets, de France. L'encan aura lieu le Vendredi et Samedi avant la foire, 20 et 21 Février courant.

3. On informe le public, qu'ensuite d'homologation juridique, la vente de l'auberge de la Balance, au village de la Chaux-de-Fonds, aura définitivement lieu en faveur du plus offrant et dernier enchérissseur, Mercredi 18 Février courant, à 8 heures du soir, et 5 minutes d'intervalle après l'enchère. Les amateurs sont en conséquence invités à se rendre dans la dite auberge, le susdit jour, dès les 6 heures du soir, pour faire leurs soumissions. Elle est maintenant en prix à 110 louis d'or, et la pièce de terre pour sol de maison, peu éloignée, est à 195 louis d'or. En attendant les enchères seront reçues au greffe de la Chaux-de-Fonds.

4. MM. les Syndics de la masse de M. Henri-Louis Jeanjaquet oncle, exposeront en vente la maison de cette masse, située à la rue des Moulins, consistant en 3 étages, dont chacun contient 4 chambres, outre les dépendances ordinaires; en un grand magasin, un comptoir au plain-pied, une cave, etc. Cette maison est aujourd'hui louée pour soixante-et-dix louis, et serait susceptible d'être louée plus cher. Elle sera exposée à la minute en l'étude de M. le greffier Borel, le Vendredi 20 Février, à trois heures après midi. On pourra s'adresser pour voir la maison et avoir connaissance des conditions, au bureau de MM. Jeanjaquet frères, rue du Château.

5. Par permission obtenue, maîtres Abram-Henri Madre et Daniel-Henri Reinhard, son beau-fils, feront exposer à l'enchère, Samedi 21 Février courant, à l'hôtel-de-ville de Boudry, à l'issue du plaid, les immeubles ci-après: 1° Un morcel de vigne et verger, avec arbres sus-assis, de la contenance d'environ 10 ouvriers, situé au pré du Chêne. 2° Un dit derrière Montier, contenant environ 4 ouvriers. 4° Et enfin, aux Gravenits, environ 3 ouvriers.

6. Le Jeudi 5 Février courant, à 3 heures après midi, la possession de M^{me} DuCommun-Bosset, au Couty, sera, en cas d'offres satisfaisantes, vendue en l'étude de M. Jacottet, notaire à Neuchâtel. Cette propriété consiste en terres labourables où l'espérance prospère, en prés naturels, champs et forêts. Il y a deux maisons, dont une à un appartement de maître, fontaine d'eau de source et citerne suffisantes; plus, un chalet et une marnière: le tout est en très-bon état. Il y a un beau chemin neuf qui longe le vallon et passe tout près de la maison d'habitation. La contenance de cette propriété est d'environ 130 et quelques poses. S'adr. p. plus amples renseignements, à M. Jacottet, notaire.

7. M. Clerc, tant sous sa relation de régisseur des domaines de St. Jean et de Frienisberg, rière le Landeron, que sous celle d'intendant du pieux hôpital de Pourtalès, informe le public qu'il vendra par voie d'enchères, les vins de la dernière récolte, provenant des divers domaines sous son administration, et qui ont été par lui encavés tant à Anet, qu'au Landeron et à Cressier. Ces enchères auront lieu comme suit, sa-

voir: à Anet, dans les caves de l'hôpital; et p. une quantité d'environ 100 chars de Berne, le Lundi 16 Février prochain 1829; au Landeron, dans la maison dite de Frienisberg, au faubourg dudit lieu, et pour une quantité de 160 à 165 bosses, le lendemain Mardi 17; et à Cressier, dans la maison de Tréub, pour une quantité d'environ 90 bosses, le Mercredi 18 du même mois. Ces enchères commenceront chaque jour à dix heures du matin. Tous ces vins sont très beaux et très bons, et M. Clerc a lieu d'espérer que MM. les amateurs continueront à être satisfaits de leur qualité et de la manière dont ils ont été soignés. Les conditions seront les mêmes que l'année dernière; et les vins seront livrés clairs dans le courant du mois de Mars prochain.

8. L'hoirie du Sieur capitaine Benoit-Benoit, des Ponts, expose en vente par la voie de la minute et des enchères publiques, 1° une maison située dans le bas du village des Ponts, renfermant, outre trois logemens très agréables, un vaste magasin très bien distribué pour un commerce quelconque: cette maison est sans contredit une des plus avantageusement placées du village pour un débit de quelque nature qu'il soit. 2° Une parcelle de forêt, avec la rectue perpétuelle, mais non le fond, de la contenance d'environ 2 poses 3 perches, située dans le pâturage de M. le Comte de Pourtalès, conseiller d'Etat, au-dessus du village des Ponts; elle est peuplée de beau bois, facile à exploiter et à sortir de la forêt, à cause de l'établissement d'un chemin que l'on a fait l'année dernière et qui y va aboutir, ce qui rend cette forêt des plus attrayantes pour les amateurs. 3° Enfin, des marais en friche, où l'on exploite de bonne tourbe, situés à Petit-Martel; la contenance en sera indiquée aux enchères. Ces ventes auront lieu dans l'auberge du Sieur conseiller Frédéric Robert, aux Ponts, le Samedi 14 Février courant, dès les 6 à 10 heures du soir, et continueront ainsi de huitaine en huitaine, jusqu'il n'y ait plus d'enchères. La minute est déposée entre les mains du Sieur Ducommun, notaire, qui donnera tous les renseignements à l'égard de ces divers immeubles et recevra les soumissions des amateurs.

9. MM. L'Hardy frères, à Neuchâtel, exposent en vente par enchères publiques, suivant la pratique des Montagnes, le domaine qu'ils possèdent sur les Bieds, Commune des Ponts, Jurisdiction de Travers, où l'on peut entretenir 18 pièces de bétail toute l'année, et qui est susceptible encore de bonification. Le fermier peut jouir de l'avantage de porter son lait à la fromagerie qui est dans le quartier. — On joint, et qui fera partie de cette vente, une parcelle de forêt située sur la Rocheta, à trois quarts de lieue de distance du domaine, pour les réparations, etc. de celui-ci. La passation aura lieu à l'auberge du Cerf aux Ponts, le Samedi 14 Février courant, dès les 6 à 10 heures du soir. Le notaire Ducommun est dépositaire de la minute, recevra les soumissions des amateurs et communiquera les conditions de cette vente. NB. Ce domaine est au premier et bas prix de 216 louis.

ON OFFRE A VENDRE.

10. Dictionnaire de Noël, latin-français et français-latin, en bon état; ainsi qu'un grand-livre neuf, avec son répertoire. S'adr. à M. Charles Fornachon, rue des Chavannes.

12. Oranges de Palerme, citrons fins et beaux, à 1 batz pièce, et 10 1/2 batz par douzaine, chez Ph. Suchard, confiseur.

13. D'après des arrangements que M. Louis Perregaux vient de prendre avec des maisons de France, on trouvera chez lui, à des prix satisfaisants et en marchandises de première qualité, des sucres de Paris, cafés fins, huiles d'olive d'Aix et de Nice, dite p. quinquets, chandelles de Lyon et de Nancy, savons de Marseille, et autres articles concernant le commerce d'épicerie.

14. Le mobilier de défunt Daniel-Henri Besson, consistant en un buffet en sapin, deux bois-de-lits, literie, batterie de cuisine, des outils à râper le tabac, et autres articles trop longs à détailler. Les amateurs de ces objets pourront se rencontrer Jeudi 5 du courant et les Jedis suivants, dans son domicile à Neuchâtel, au faubourg du lac, n° 413.

15. De jolies pipes d'écume, première masse, garnies en argent, que l'on peut voir chez F.-L. Savoye, horloger, pres le Temple-neuf.

16. Une très-belle lampe à quinquet, et différentes malles de 24 à 40 pouces. S'adr. à Ch^e Borel, tapissier, rue de la Balance.

17. (Ou à échanger contre une autre d'une dimension plus grande.) Une bonne guitare à l'épreuve, d'une grandeur moyenne. S'adr. au 1^{er} étage du n° 147 de la rue des Moulins.

18. Chez veuve Humbert-Droz, édredon pour duvets, pruneaux de Bâle, figues nouvelles, brignoles, raisins pour dessert, pêches sèches, moutarde en pots et en poudre, rum de la Jamaïque, extrait d'absinthe de Couvet, eau de cerises vieille 1^{re} qualité, sucre de Paris en pain, ritte superfine grise et blanche: le tout au plus juste prix. La dite est toujours bien assortie en verre à vitre de différentes grandeurs.

19. Un billard neuf en noyer, très-bien construit, avec tous ses accessoires. Plus, une très-bonne vache à lait, près de vèler; ainsi que deux bons chevaux, l'un âgé de deux ans et l'autre de six. S'adr. au bureau d'avis.

20. A prix raisonnable, un char-à-banc de côté, neuf. S'adr. à A.-L. Chevalier, maître maréchal à Colombier.

21. M. Frédéric Droze, près de l'hôtel-de-ville, vient de recevoir, en commission, un assortiment de fichus de soie de différents genres et grandeurs, à 8 1/2 batz et au-dessus; des cravattes noires de levantine et des petits mouchoirs imprimés de mérinos; les prix en ont été fixés au-dessous de leur valeur, afin d'en avoir un prompt écoulement.

22. Une table à jeu façon-acajou, à L. 20, une dite en pliant p. 35 batz, et un grand tapis pour 168 batz. S'adr. au bureau d'avis.

23. (Ou à échanger contre des bouteilles.) Des cruches vides. S'adr. au bureau d'avis.

IMMEUBLES.

24. Le Sieur Henri-François Roulet, de Pesieux, offre à vendre le beau pré arrosé et à ancien us-à-clos, qu'il possède près du temple de Boudévilliers, de la contenance d'environ 3 poses. Ce pré est très-bon et se loue communément 4 louis par an. Il sera mis en prix à 75 louis, et définitivement vendu, sous de favorables conditions, dans l'étude du notaire Clerc à Neuchâtel, le Jeudi 19 Février 1829, à trois heures du soir.

25. A des conditions favorables, le domaine de Vallamand-dessus, en Vully, consistant essentiellement en une maison de maître et de ferme, grange et écuries, vergers et jardin autour; une dizaine de poses des meilleurs prés, autant en vignes d'un excellent rapport, champs, plantages, 2 ou 3 poses de bois, etc. etc. L'on y jouit d'une des plus belles vues du pays sur les Alpes et le lac de Morat. S'adr. p. plus amples détails, à M. A. Fornachon à Neuchâtel, ou au propriétaire au dit Vallamand.

26. (Ou à louer.) Une partie des immeubles que les héritiers de feu le Sieur justicier François Prince dit Clottu possèdent au bas du village de St. Blaise, savoir: 1° Une maison d'habitation, en sept chambres, grenier, place pour pressoir, cave, caveau et autres aisances. 2° Une autre maison non loin de la précédente, comportant deux écuries, grange entre deux, hangar et galeries. 3° Un jardin derrière la dite grange. 4° Un petit verger planté d'arbres fruitiers, et 5° un morcel de vigne d'environ demi-ouvrier: ces quatre derniers articles contigus. S'adr. p. les conditions de cette vente au greffier Dardel, chargé de faire voir ces immeubles.

27. Une maison située au milieu du village d'Auvernier, composée de deux appartemens, cave, emplacement de pressoir, écurie, verger et jardin attenant à la dite maison. S'adr. pour les conditions à M. Beaujon-Brandt, au dit Auvernier.

ON DEMANDE A ACHETER.

28. Dans le temple du haut, 2 ou 3 places. S'adr. à M. Fréd. Lorimier.

29. De rencontre, un petit fourneau en catelles, avec ses tuyaux, encore en bon état; de même qu'une chaudière en cuivre, de la contenance d'environ 30 à 40 pots. S'adr. à F.-A. Clerc, cabaretier à Cormondrèche.

30. De rencontre, un grand couteau à hacher la viande. S'adr. à M. Wuilliomnet, confiseur, sur la Place.

ON OFFRE À LOUER.

31. Une chambre à feu dans la maison de M. Pfeiffer, tonnelier, au Neubourg. — Et à vendre, un bon lit neuf, bois-de-lit, drap neufs, six chaises et quelques ustensiles de cuisine. S'adr. au propriétaire.
32. De suite, si on le désire, le second étage d'une maison située au faubourg du Cret, ayant vue sur la grande route et sur le lac. Cet appartement, dont la belle exposition ne laisse rien à désirer et qu'on louera ensemble ou séparément, meublé, se compose de cinq chambres qui se chauffent, cuisine, chambre de domestique, dite à serrer, galetas, une bonne cave, ainsi que d'autres aisances. On pourrait y ajouter, si cela convenait, la moitié d'un jardin et d'une écurie. S'adr. à M. J.-D. Andrie.
33. Pour la foire de Février, le magasin qu'occupait M. Ch^e Dagond, rue des Halles. — (Ou à vendre.) Un piano à 5 octaves, en bon état. S'adr. p. ces deux objets à J. Perroz fils aîné.
34. Pour la St. Jean prochaine, dans le bourg de Valangin, un logement avec une boutique. S'adr. à Bardet-Andrie, au dit lieu.
35. Dès-à-présent ou p. la St. George prochaine, la propriété dite Fahy-Renard, à un quart de lieue de la ville. Cette propriété consiste, 1^o en deux maisons bien logeables, ayant caves, écurie, grange et autres dépendances, de l'eau en suffisante quantité; 2^o en deux beaux et vastes jardins, verger garni d'arbres fruitiers de la meilleure espèce, et d'autres parties de terre également labourables. Elle conviendrait à un jardinier, qui, au gré du propriétaire, pourrait sous-louer une partie. Celui-ci prévient les personnes qui lui avaient demandé à la louer partiellement, que, si à cette époque elle n'est pas remise en totalité à une seule personne, il se décidera à accéder à leur demande. Le même offre de plus à louer, pour le même tems, deux beaux vergers à Vilard, également garnis d'arbres fruitiers, et à vendre, p. manger sur place à Fahy, une vingtaine de toises de foin bien conditionné. S'adr. à C.-F. Convert-Favarger.
36. Pour la St. Jean, le 2^{me} étage de la maison Prince, près du Faucon, composé de plusieurs pièces, cave et galetas. — De suite, un grand magasin et une grande cave dans la dite maison. S'adr. à M. Prince, à la Balance.
37. Pour la foire prochaine, à la Croix-du-marché, une chambre qui se chauffe et qui pourra servir de magasin. On sera très-accommodant p. le prix. S'informer au bureau d'avis.
38. De suite, dans un des plus jolis emplacements de la ville, une chambre meublée qui pourrait aussi servir de magasin pour la foire. S'adresser au bureau d'avis.
39. Pour la St. Jean, le second étage de la maison de M^{me} Prince, sur la Place, composé de deux chambres à fourneau, d'un cabinet, cuisine, chambre à serrer et galetas; plus, d'une vaste boutique avec une cave. S'adr. p. les conditions à la propriétaire au Sablon, ou, en son absence, à M. Junod, sur la Place.
40. Une cave et une boutique au n^o 190, rue des Chavannes. S'adresser, dans la dite maison, à Samuel Stoll, tisserand, qui offre à vendre un grand saloir.
41. Pour la foire, deux magasins donnant sur le Pont-des-boutiques, dans la maison de Madame Boyer. Elle offre de plus, dès cette époque, le dernier de ces magasins qui lui reste à remettre à l'année. S'adr. à elle-même, maison de M. le ministre Stoll, au faubourg.
42. De suite, le 4^{me} étage de la maison Eggen, à la rue de l'Hôpital, en face du Faucon. S'adr. au propriétaire.
43. Une belle grande salle meublée, à deux lits. S'adr. au bureau d'avis.
44. Pour la St. Jean prochaine, la boutique sous la maison de M. de Pury-Châtelain, à la rue de l'Hôpital. — Le même a encore à remettre de l'eau de cerises vieille en bouteilles.
45. A Peseux, p. la St. Jean prochaine, le logement, jardin et verger dont jouit depuis quelques années M^{lle} Borel, qui l'occupe avec un pensionnat de jeunes Demoiselles. Il est assez vaste pour servir à cet usage, ou pour logement commode d'un ménage particulier. Pour d'ultérieurs détails s'adresser au justicier Bonhôte, ancien greffier.
46. Pour la St. Jean prochaine, la partie du 3^{me} étage de la maison Silliman, actuellement occupée par M. Suchard, qui descendra au second, composée d'une chambre à fourneau et cheminée remise à neuf, d'un cabinet à côté, qui ont trois croisées sur la rue des Halles et une sur la Croix-du-marché; de plus, d'un cabinet sur le derrière, avec cuisine, corridor, portion de galetas, etc.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

47. Une jeune femme de bonnes mœurs, saine et très-bien portante, désire trouver de suite une place de nourrice; elle pourrait en même tems soigner un ménage. S'adresser à la messagère de Corcelles.

48. Une femme mariée, d'un âge mûr, et munie de bons certificats, désirerait se placer dans un petit ménage de deux personnes, en ville ou à la campagne, pour tout faire; elle sait broder, filer, tricoter, raccommoder et coudre en tout genre. S'adr. au bureau d'avis.
49. Un jeune homme du Canton de Fribourg, muni de certificats satisfaisants, qui connaît le rural, et qui sait panser et conduire les chevaux et soigner le bétail, désirerait trouver une place de domestique, de cocher ou de garçon d'écurie. S'adr. à F^s Guillard, à Môtier en Vuilly.
50. Une jeune femme, couturière en linge, nouvellement arrivée, et demeurant au 3^e étage de la maison Fornachon, rue des Chavannes, se recommande p. le raccommodage des dentelles, des bas-de-soie et en général pour tous les fins ouvrages.
51. On demande, p. apprenti maréchal, un jeune homme intelligent et robuste, auquel on fera des conditions favorables. S'adr. à M. Stauffer, maître voiturier, qui indiquera.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

52. On a perdu, depuis Champveveyre à Marin, une robe en taffetas rose. On est prié de la remettre au bureau d'avis, contre une honnête récompense.
53. On a perdu, Lundi 26 Janvier, d'une heure à deux, entre St. Blaise-dessus et Neuchâtel, un parapluie neuf en taffetas brun, bords en couleurs, et ressort. On prie la personne qui l'aura trouvé de le rapporter au bureau d'avis, contre bonne récompense.
54. On a trouvé, en ville, un billet de loterie de la seconde classe; le réclamer, contre les frais et en indiquant le numéro, auprès de D.-H. Jeanneret, à la Maison des orphelins.
55. Le bonnet d'homme, trouvé aux Geneveys sur Coffrane le 14 Décembre dernier, et déposé chez M. le lieutenant Gaberel, à Valangin, n'ayant pas été réclamé jusqu'à présent, le propriétaire est de nouveau invité à le retirer dans la quinzaine, contre les frais.

AVIS DIVERS.

56. Les voituriers et autres propriétaires d'attelages, les vignetons et les ouvriers qui voudraient s'occuper à extraire et transporter des matériaux pour la réparation des routes et curer les fossés, dans la Juridiction de Thielle, sont invités à se faire inscrire de suite, à St. Blaise, chez M. le greffier Dardel, et à Neuchâtel, chez le Sieur Aug. Renaud, messager d'Etat. On se propose de payer largement les journées.
57. La Société d'Agriculture informe les vigneron des Juridictions de la Côte, Colombier, Thielle et Landeron, qu'elle distribuera cette année quatre primes, consistant en outils de vigneron perfectionnés, aux quatre vigneron qui auront été reconnus par des experts només à son choix, avoir le mieux cultivé les vignes qui leur sont remises.
58. On informe le public que le tirage de la 2^e classe 66^e loterie de cette ville, aura lieu Vendredi prochain le 6 Février, et qu'on peut échanger les billets pour cette classe au bureau de M. A.-S. Wavre, rue de Saint-Maurice.
59. On demande pour une des premières maisons de Mittau, en Courlande, un jeune homme qui ait des dispositions pour l'état de précepteur, qui aime à s'occuper des enfans, et qui, à un caractère doux, joigne une humeur facile et communicative, afin de former, surtout par la conversation, l'esprit et le cœur d'un fils unique âgé de 6 ans, et dont la vue et la santé sont délicates. A une moralité sans reproche, on désire que le précepteur réunisse une connaissance approfondie de la langue française, et qu'il la parle dans toute sa pureté et sans aucun accent étranger. M. Borel, instituteur à Cormondrèche, est chargé de donner les détails ultérieurs concernant les conditions et les avantages de cette place.
60. Pierre Sala, peintre italien, se trouvant ici pour quelque tems, s'offre de faire des portraits en tout genre. S'adr. à M^m. Jeanneret et Baumann, où l'on peut voir de ses ouvrages.
61. S. Kœmmeter, instituteur à Arau, prendrait en pension un jeune homme de 10 ou 12 ans, sous des conditions très-raisonnables. S'adr. p. de plus amples informations, à M. Favarger-Jeanrenaud, au faubourg.
62. On recevrait des propositions de quelqu'un, habitant Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds ou le Locle, qui, voulant se retirer des affaires, désirerait céder son fond de commerce: on préfère un magasin de draperie, étoffes en tout genre, ou horlogerie et bijouterie. On recevrait également des propositions de quelqu'un qui, exploitant une industrie, prendrait un associé qui connaît plusieurs branches de commerce et qui aurait des fonds à disposer. On peut compter sur la plus grande discrétion. S'adr. à M. Ph. Suchard.
63. Les personnes qui désireraient se faire bien accorder leurs pianos, et proprement copier de la musique, voudront bien s'adresser à M. Maurer, chez M. Louis Baillet.

64. La provision de vieux linge pour bandes, compresses et charpie des sœurs hospitalières de l'hôpital Pourtalès étant épuisée, elles viennent recommander à la bienveillance publique, l'établissement confié à leurs soins, en annonçant que ce qu'on voudra bien leur envoyer pour renouveler leur provision sera reçu avec la plus vive reconnaissance.
65. Elic Landry, résidant à Cormondrèche, ayant obtenu de feu Pierre-Henri Landry, décédé dernièrement à Neuchâtel, le secret de faire le ciment froid, propre à cimenter les bassins de fontaine, puits, citernes, etc.; il offre ses services au public pour tout ce qui est relatif à cette partie. Il garantira les ouvrages qui lui seront confiés, et même ne recevra de paiement qu'autant que l'on sera content de son ouvrage.
66. Une maison respectable de Bâle, faisant la banque et la commission, recevrait en apprentissage un jeune homme de cette ville ou du pays, issu d'une famille honnête et d'une moralité reconnue; on lui fera des conditions avantageuses. S'adr. pour d'ultérieures informations, à M. Louis Borel, chez M^m. Verdan à GrandChamp, ou à M. Peter-Wavre, en ville.
67. On offre à prêter à 4 pour cent, moyennant bonnes sûretés, 120 louis. S'adresser au Sieur Ducommun, notaire aux Ponts, qui est chargé de ce placement.

Changemens de Magasins.

68. Charles Borel, tanneur, à Valangin, prévient ses pratiques que son magasin à Neuchâtel est au bas de l'auberge de la Croix fédérale, où on le trouvera tous les Jedis et les semaines de foire, assorti dans les articles qui concernent son commerce.

Départ de voitures.

69. Fin Février ou au commencement de Mars, une bonne voiture partira p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin; et une dite, au milieu de Mars, pour Bruxelles et Amsterdam, passant également par Francfort. S'adr. p. des places vacantes, à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place-d'armes.
70. Au commencement de Mars, il partira de Berne deux bonnes voitures, l'une p. Munich, Vienne, Lemberg et Brody; l'autre p. Francfort, Cologne et la Hollande. S'adresser pour des places encore vacantes, à Conrad Schlegel, voiturier à Berne.

Nécrologie du mois de Janvier 1829.

- On a enterré:
- Le 1. Charlotte Chédel, âgée de 65 ans, veuve de Charles Henri Heintzely, bourgeois.
6. Marie-Madelaine Collard, âgée de 65 ans 10 mois, femme de Jean-Jaques Bonenblust, habitant.
8. Marie-Antoinette Surleau, âgée de 40 ans 5 mois, femme de Rodolphe Gaschen, habitant.
11. Un enfant du sexe féminin, mort sans avoir reçu le baptême, à Jean-Pierre Klemmer, habitant.
16. Julie Jeanrenaud, âgée de 53 ans et 6 mois, femme de Pierre-Joseph Thomas, de Cressier.
17. Marie-Madelaine Türlér, âgée de 71 ans 9 mois, femme de Daniel-Henri Besson, habitant.
- » Christian-Henri, âgé de 5 ans 2 mois, fils de Henri Ecuyer, habitant.
18. Henriette-Charlotte de Petitpierre, âgée de 79 ans un mois, veuve de Josué Varnold, bourgeois, ancien capitaine au service de France.
- » Jonas-Pierre Landry-Colet, âgé de 78 ans environ, habitant.
22. Un enfant du sexe masculin, mort sans baptême, à Rodolphe Méugly, habitant.
25. Marie-Ester Motta, âgée de 86 ans, veuve d'Emmanuel Guéhard, bourgeois.
- » Frédéric Robert-Jacot, du Locle, âgé de 40 ans environ, mort à l'hôpital Pourtalès.
26. Madelaine Imbert-Perret, âgée de 73 ans environ, veuve de Jean-Jaques Arold, habitante.
- » Daniel-Henri Besson, âgé de 67 a. 5 m., habitant.
28. Susanne-Marie Humbert, âgée de 44 ans 6 mois, morte dans les maisons fortes du Roi, en cette ville, veuve de Jacob Berner, d'Agrisvyl, Canton de Fribourg.
30. Marie-Madelaine Eward, âgée de 69 ans 5 mois, bourgeoise.
- » Susanne Krackpeltz, âgée de 94 ans, veuve de Philippe Kiehl, habitant.
- » Un enfant jumeau du sexe masculin, mort-né, à Caroline Stoll, habitante.

TAXE DU PAIN, dès le 19 Janvier 1828.

- Le pain mi-blanc à 5 cr. la livre.
 Le pain blanc à 6 cr. „
 Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 1/2 onces
 Celui d'un batz 9 „
 Celui de six creutzers 15 5/8 „

TAXE DES VIANDES, dès le 5 Janvier 1829.

- (des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
 Le bœuf à 10 cr. | Le veau à 8 1/2 cr.
 La vache à 9 cr. | Le mouton à 9 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 29 Janvier.

- Froment l'émine bz. 23 1/2.
 Moitié-blé „ 20 à 21 1/2.
 Mêle „ 16 à 17.
 Avoine „ 9.
 Orge „ „
 Epeautre le quintal L. 12 „ 7.
 Seigle id. „ „